

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 23/2026

L'an deux mil vingt-six

Le 18 du mois d'avril Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026**

**PRESENTS** : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, PEYTOUR Bruno.

**PROCURATION** : BARRY Alain à GOUDY Martine, MUCHERON Laurence à JEAN Laetitia et GRUWÉ Marion à JAMAIN Thomas.

**ABSENTS** : -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie.

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 3

Votants : 15

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET REGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du budget régie photovoltaïque de la Commune de Milhac de Nontron

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget régie photovoltaïque de la Commune de Milhac de Nontron ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A la majorité des suffrages exprimés, 12 voix « pour » et 2 abstentions s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Milhac de Nontron
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations du conseil municipal  
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU  
La Secrétaire de séance, Mme Jeanne-Marie LAFONT-SANTIN

*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication*  
Le Maire, Pascal MECHINEAU

